



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 4 juin 2021

Délibération n°22/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 4 juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 21 mai 2021.

Membres présents : Messieurs François NEBOUT, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY, Gérard ROY,
Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Fabienne GODICHAUD.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, William JACQUILLARD, François BONNEAU, Jean-Hubert LELIEVRE,
Mesdames Valérie SCHERMANN, Jeanne FILLOUX.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel BRAUD, Andréas KOCH.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne FRANGEUL, Cécile FRANCOIS.

Objet : Cession d'un terrain au 138 rue Fontchaudière à Angoulême

Le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis est propriétaire d'un terrain acquis en mai 2001 sis 138 rue Fontchaudière à Angoulême. Cette parcelle en nature pré, cadastrée section AR n° 204, d'une superficie de 8 175 m², fait face au stade Léonide Lacroix, et est à proximité de la Charente.

Un angle de cette parcelle (115 m²) a été cédée à la commune d'Angoulême en novembre 2003 pour permettre un aménagement sécuritaire de la voirie (pan coupé).

Cette parcelle classée en ZPPAUP « Parcs et jardins publics » est également concernée par l'emprise de l'emplacement réservé V 17 relatif à l'élargissement de la rue Jacques Michaud.

La valeur vénale de ce bien a été estimée à 35 000 € en décembre 2019 par le service Domaine de la DGFIP.

Par courrier reçu le 6 avril 2021, la commune d'Angoulême s'est portée acquéreur de ce bien au prix de l'avis du Domaine.

Dans le cadre de la recentralisation de son cœur immobilier, ce bien ne représente plus d'intérêt particulier pour le SMPI Magelis aussi, je vous propose d'accepter la cession à la commune d'Angoulême de ce bien situé au 138 rue Fontchaudière à Angoulême - parcelle cadastrée section AR n° 204 - pour la somme de 35 000 € nets vendeur plus frais d'acte.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical – à l'unanimité (11 présents – 11 votants – 11 voix « pour ») :

- approuvent la cession - par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis à commune d'Angoulême du bien situé au 138 rue Fontchaudière à Angoulême - parcelle cadastrée section AR n° 204 - pour la somme de 35 000 € nets vendeur plus frais d'acte ;
- autorisent monsieur le Président :
 - à engager les démarches administratives, juridiques, techniques et financières relatives à cette vente ;
 - à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place et en œuvre de cette procédure, et toutes les pièces afférentes.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 9 juin 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 9 juin 2021
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 9 juin 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Jérôme SOURISSEAU

